

# COMITÉ INTERNATIONAL DE LA CROIX-ROUGE

---

## ACTIVITÉS EXTÉRIEURES

### Au Vietnam <sup>1</sup>

*Une équipe médicale suisse.* — On se souvient que, le 27 décembre 1965, le CICR avait offert aux gouvernements d'Hanoï et de Saïgon, ainsi qu'au Front national de libération (FNL), d'envoyer des équipes médicales suisses auprès de chacun des belligérants.

La République du Vietnam ayant répondu affirmativement à cette proposition, un délégué-médecin, le D<sup>r</sup> Ulrich Middendorp, fut chargé d'étudier les conditions dans lesquelles une équipe médicale pourrait exercer son activité et quelle serait sa composition. Il séjourna, du 30 janvier au 21 février, au Sud-Vietnam, en qualité de délégué-médecin représentant le CICR et la Croix-Rouge suisse. Sur la base du rapport détaillé du D<sup>r</sup> Middendorp, celle-ci s'est déclarée d'accord d'envoyer au Sud-Vietnam une telle équipe et de l'affecter à un hôpital civil.

A Saïgon, le délégué-médecin prit contact avec le ministère de la Santé et le comité de la Croix-Rouge vietnamienne et étudia avec eux les problèmes que poserait l'arrivée prochaine au Vietnam d'une équipe médicale suisse.

Il visita plusieurs centres hospitaliers, notamment celui des invalides, dont l'activité chirurgicale était interrompue par l'absence d'anesthésiste, et un asile tenu par une sœur suisse où vivent 1400 infirmes, orphelins et vieillards.

A Cantho, le délégué du CICR s'est arrêté à l'hôpital de la ville, au centre antituberculeux et à la Croix-Rouge locale. Il s'est ensuite rendu à la base de Danang, d'où il a poursuivi sa route vers Hué et Quang-Ngai.

---

<sup>1</sup> *Hors-texte.* Au Sud-Vietnam, les réfugiés reçoivent des secours de la Croix-Rouge.

Sur la base de ses constatations, le D<sup>r</sup> Middendorp recommande que l'équipe médicale suisse soit installée dans un hôpital de province, comme celui de Kontum, dans les montagnes du centre. Il estime que l'équipe médicale devrait être composée de huit à dix personnes, pour pouvoir travailler d'une manière autonome, sous la responsabilité officielle d'un médecin-chef vietnamien. Elle remplacerait une équipe médicale philippine, actuellement en action dans le même secteur.

Les besoins médicaux dans cette région éloignée sont immenses, la population montagnarde ayant été quelque peu oubliée dans les efforts actuels d'équipement médical du Vietnam.

L'équipe suisse serait certaine d'apporter une aide médicale précieuse aux nombreux réfugiés des environs de Kontum, dont les conditions d'existence sont des plus précaires. Elle aurait la possibilité également de leur distribuer des secours de première urgence, après avoir gagné la confiance de toute une population rendue craintive par les événements.

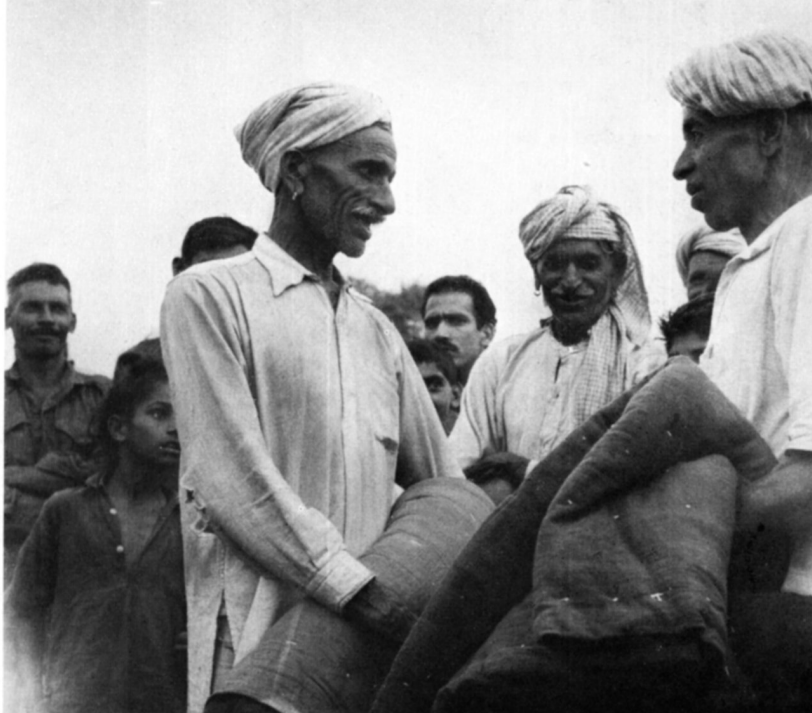
*Première liste de prisonniers de guerre.* — Le gouvernement de Saïgon a remis au délégué du CICR une première liste de 161 noms de prisonniers de guerre, détenus dans la République du Vietnam, liste qui a été aussitôt transmise au siège de l'institution à Genève.

A la suite d'un entretien qu'il eut avec M. Phan-van-Thinh, secrétaire général au ministère des Affaires étrangères à Saïgon, qui vient d'être nommé ambassadeur à Berne, M. André Tschiffeli, délégué du CICR, espère accomplir très prochainement d'autres visites de camp et recevoir de nouvelles listes de prisonniers de guerre.

*Diffusion des Conventions de Genève.* — M. André Tschiffeli, délégué du CICR, s'est entretenu, le 7 février 1966, avec M. Matthews, secrétaire de l'ambassade américaine, et le colonel Georges Shipley Prugh, conseiller juridique du général Westmoreland et chef des services juridiques de l'armée américaine au Vietnam.

Celui-ci a affirmé connaître parfaitement les Conventions de Genève et s'employer à leur application. Les Américains ont fait traduire en vietnamien les quatre Conventions de Genève et en ont déjà distribué 2000 exemplaires.

Rappelons que la Croix-Rouge de la République du Vietnam à Saïgon avait, de sa propre initiative, distribué aux unités de son armée des instructions précises sur l'application des Conventions de Genève. Elle avait, en outre, établi une traduction officielle des Conventions III et IV, qu'elle avait fait remettre aux commandants d'unités. (Conventions



## EN INDE

Les réfugiés reçoivent des secours de la Croix-Rouge.

## AU SUD-VIETNAM



relatives au traitement des prisonniers de guerre et à la protection des personnes civiles en temps de guerre).

*Application des Conventions de Genève.* — Le premier ministre de la Nouvelle-Zélande, M. Keith Holyoake, vient de donner au Comité international de la Croix-Rouge l'assurance que les forces de son pays engagées au Vietnam avaient reçu toutes les instructions nécessaires à l'application des Conventions de Genève, en particulier en ce qui concerne le traitement des prisonniers de guerre. L'homme d'Etat néo-zélandais répondait à une lettre que lui avait adressée le CICR en date du 19 janvier 1966 pour lui demander quelle était l'attitude de son gouvernement à l'égard de l'application des Conventions dans le conflit vietnamien.

La lettre de M. Holyoake déclare notamment: « Je puis vous dire que le gouvernement de la Nouvelle-Zélande a, dès le moment où il fut impliqué dans ce conflit, adopté la position selon laquelle les règles humanitaires des Conventions de Genève de 1949 pour la protection des victimes de la guerre devaient être appliquées par toutes les parties au conflit. En ce qui concerne l'attitude des forces de la Nouvelle-Zélande, notre personnel a toujours reçu pour instruction de suivre les principes des Conventions de Genève dans tous les conflits où il pourrait être engagé, et cette instruction reste en vigueur dans le cas du Vietnam. »

## **En Inde et au Pakistan <sup>1</sup>**

*Le rapatriement des prisonniers de guerre.* — Les prisonniers de guerre indiens et pakistanais, dont, en vertu des Conventions de Genève, le Comité international de la Croix-Rouge s'était occupé depuis le début de leur captivité, ont été rapatriés dans leur grande majorité. En Inde comme au Pakistan, les délégués du CICR avaient visité à plusieurs reprises ces prisonniers dans les camps d'internement et dans les hôpitaux militaires. Ils ont veillé à leur bien-être, organisé leur correspondance et leur ont distribué de nombreux colis provenant de la Croix-Rouge de leur pays d'origine et échangés lors de rencontres sur la ligne de cessez-le-feu.

Dès la fin des hostilités, les délégués avaient préconisé le rapatriement des captifs, insistant particulièrement pour que, selon les termes des Conventions de Genève, les prisonniers blessés soient rapatriés sans retard. Après un premier échange organisé en janvier 1966 et portant sur quelques aviateurs prisonniers de part et d'autre, ce ne fut pas avant le mois de février que les blessés purent être rapatriés.

---

<sup>1</sup> *Hors-texte.* En Inde, les réfugiés reçoivent des secours de la Croix-Rouge.

Les plus grièvement atteints ont été transportés par voie aérienne. Le 2 février, un avion indien quittait la Nouvelle-Delhi ayant à son bord 19 prisonniers pakistanais blessés, dont trois officiers, accompagnés par le professeur Egon Wildbolz, délégué-médecin du CICR. Peu après, l'avion se posait sur l'aérodrome de Lahore, au Pakistan, où l'attendait un groupe de 17 blessés indiens. Ceux-ci prirent à leur tour place dans l'avion et, toujours convoyés par le représentant du CICR, se retrouvèrent bientôt à Delhi, après une captivité qui avait duré, pour certains, plus de cinq mois.

Le même jour, en présence de M. Otto Burkhart, délégué au Pakistan, et de M. Jacques Moreillon, délégué-adjoint en Inde, le rapatriement réciproque d'un nombre beaucoup plus important de prisonniers avait lieu à Husseiniwala sur la frontière entre les deux pays. Ce point de passage, situé en un secteur où la ligne de cessez-le-feu correspond avec l'ancienne frontière internationale, a été en quelque manière la porte ouverte par la Croix-Rouge pour permettre les premiers échanges pacifiques entre les deux pays depuis la guerre qui les a opposés. En effet, ce fut à Husseiniwala qu'avait été organisée, le 3 décembre 1965, sous les auspices du CICR, la première rencontre civile entre représentants des deux Sociétés nationales de la Croix-Rouge. A cette occasion furent échangés des paquets destinés aux prisonniers de guerre des deux côtés. De telles rencontres eurent lieu encore deux fois, jusqu'au 2 février, jour où l'on n'échangea plus de paquets pour les prisonniers, mais les prisonniers eux-mêmes.

Cet échange a porté sur 583 prisonniers indiens dont 22 officiers, et 552 pakistanais, dont 15 officiers. Des opérations similaires se sont poursuivies dans le courant de février. Elles ne concernaient pas exclusivement les prisonniers militaires, mais aussi un certain nombre d'internés civils qui n'avaient pas encore eu l'occasion d'être rapatriés.

## **En République fédérale d'Allemagne**

M. Herbert G. Beckh, délégué du CICR, a séjourné en janvier à Bonn, où il s'est entretenu avec des représentants du gouvernement fédéral, ainsi qu'avec des personnalités dirigeantes de la Croix-Rouge allemande dans la République fédérale d'Allemagne, de divers problèmes humanitaires et plus particulièrement du regroupement des familles dispersées.

Notons d'autre part que la section de Berlin de la Croix-Rouge allemande a exprimé au CICR et à son délégué, ses remerciements pour les efforts déployés en faveur de la réunion temporaire de familles berlinoises pendant les fêtes de fin d'année.

## **Le président du CICR aux Etats-Unis et en Amérique latine**

Le président du Comité international de la Croix-Rouge, M. Samuel Gonard, et M. Serge Nessi, délégué, ont séjourné du 7 au 12 février 1966 à New York et à Washington, où ils se sont entretenus avec M. Thant, secrétaire général des Nations Unies, M. Dean Rusk, secrétaire d'Etat, et les dirigeants de la Croix-Rouge américaine, notamment le général Collins, président de la Société. Lors de ces entretiens, ils ont discuté du développement et de l'application du droit humanitaire, questions qui ont fait l'objet d'importantes résolutions votées par la récente Conférence internationale de la Croix-Rouge à Vienne. En particulier, ils ont parlé de la mission humanitaire incombant au CICR dans les conflits armés. Les représentants du CICR ont rappelé que, dans le conflit du Vietnam, le Comité a offert ses bons offices et ses services d'intermédiaire neutre à toutes les parties au conflit.

Le président du Comité international de la Croix-Rouge, et M. Serge Nessi, se sont rendus ensuite au Guatemala, après s'être arrêtés quelques jours au Mexique, où ils ont rencontré, en particulier, le président de la Croix-Rouge mexicaine, M. Barroso Chavez, qui est aussi président de la Ligue des Sociétés de la Croix-Rouge. Ils se sont entretenus de tous les problèmes qui se posent sur le plan international au CICR et à la Ligue. MM. Gonard et Nessi ont visité ensuite, dans deux provinces, les installations hospitalières, souvent réservées aux indigents, dont la Croix-Rouge mexicaine assure le service et le financement.

La *Revue internationale* reviendra sur ce voyage qui s'est poursuivi en Amérique centrale.